

Les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la salle de réunion du SITCOME, ce mardi 16 octobre 2012, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaients présents :

Mr BAILLET (Barbey), Mme FLORENCE et Mr DEMELUN (La Brosse-Montceaux), Mr BLANCHARD et Mr SMORAG (Cannes-Ecluse), Mr PELLE (Esmans), Mr SENOBLE et Mr SIMONOT (Forges), Mr LEFIER (La Grande Paroisse), Mme GARCIA ET Mr BEZANGER (Laval-en-Brie), Mr DALIBON et Mr PAVIOT (Marolles-sur-Seine), Mr CHAUMONT (Misy sur Yonne), Mr ALBOUY-GUIDICELLI (Montereau Fault-Yonne), Mr MARTINEZ et Mr MADELENAT (Saint Germain Laval) et Mr RUIZ (Varennnes-sur-Seine).

Absents excusés :

M. BOURBIGOT (Barbey), M. GIRAULT (Esmans), M. EVEN (La Grande Paroisse), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. PEREIRA (Montereau Fault-Yonne),

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GAUTHIER à Mr RUIZ (Varennnes-sur-Seine),

Invités :

Madame Sandrine SCHMITT (Sitcome).

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Rapport du dernier comité syndical du 12/06/2012
- Budgets supplémentaires 2012 des Budgets « Principal » et « Carte Siyonne »
- Révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France
- Renouvellement du contrat à durée déterminée de la directrice du SITCOME
- Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur Albouy ouvre la séance.

Rapport du comité syndical du 12/06/2012

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous allons approuver le rapport de la dernière séance. Avez-vous des corrections à apporter ?

Monsieur BAILLET :

Il y a eu une confusion entre les noms de Monsieur BOURBIGOT, collègue délégué de la commune de Barbey et moi-même, au niveau de la transcription de mon intervention.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous notons la correction.

Ce compte rendu n'appelant plus aucune remarque, le rapport du comité syndical du 12/06/12 est adopté à l'unanimité.

Budgets supplémentaires 2012 des Budgets « SITCOME » et « Carte Siyonne »

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Vous avez reçu le budget supplémentaire du SITCOME, qui a été approuvé par la commission finances. Avez-vous des remarques particulières ? Aucune... Le budget supplémentaire SITCOME est donc adopté à l'unanimité.

Vous avez également reçu le budget supplémentaire annexe « Carte SiYonne » qui a été approuvé par la commission finances. Avez-vous des remarques particulières ? Aucune... Le budget supplémentaire annexe « Carte SiYonne » est donc adopté à l'unanimité.

Révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons été sollicités comme l'ensemble des communes, à nous prononcer sur le PDU d'Ile de France. Ce PDU, a été confié par délibération au STIF, le 16 février 2012. Il retrace le plan pluriannuel des actions du STIF, que prévoit de mener le Conseil Régional associé avec les politiques territoriales concernées, actions concrètes sur le terrain, et des orientations que nous devons essayer de prendre afin de faciliter la mobilité de nos concitoyens. Cela concerne les transports ferrés, urbains, routiers, fluviaux...

Monsieur PAVIOT :

On met quoi comme avis ?

Monsieur SENOBLE :

Oui, c'est quoi que vous proposez comme avis ?

Monsieur DALIBON :

Il y a très peu de pages qui nous concernent. Je suppose que tout le monde en a pris connaissance, car ces documents sont arrivés dans toutes les mairies, avec demande du Préfet de se positionner sur ce PDU. Si on vote contre, c'est embêtant car on attend des subventions du STIF, notamment sur la réfection de la gare. A Marolles, par exemple, on n'a pas donné d'avis, et dans ce cas là, notre absence d'avis est considérée comme valant acceptation.

Madame FLORENCE :

Cela date de quand ? La mairie ne nous a pas informés... On ne nous en n'a pas parlé...

Monsieur DALIBON :

Normalement, vous auriez du délibérer.

Monsieur MARTINEZ :

Il fallait délibérer avant fin octobre...

Monsieur DALIBON :

On avait 6 mois, à partir de la réception des documents pour se prononcer pour ou contre ce PDU.

Monsieur MARTINEZ :

On est très peu concerné, si ce n'est pour les accessibilités pour les handicapés en gare, avec les ascenseurs, où la SNCF va investir plus de 30 à 35% que ce qui était prévu à l'origine. Il est vrai toutefois, que sur la région, on n'est pas vraiment concerné. Mais vu que l'on a un très gros dossier sur la restructuration des lignes C, F et D, il semble délicat de voter contre le STIF.

Monsieur RUIZ :

Il me semble qu'il faudrait voter pour. Ce plan, qui va porter sur tous les transports d'Ile de France, sur les décennies à venir, d'un montant de 23 milliards d'euros, concernant le Grand Paris, aura forcément un impact sur notre région. Il faut noter que nos impôts ont augmenté, nous participons déjà à ce grand projet, puisque nous avons depuis l'année dernière une taxe, que tout habitant paye, qui était de l'ordre

de 4€ la première année, et qui a été portée à 15€ cette année, sur la taxe foncière. Toutefois, les remarques sont justifiées, car ce plan ne nous concerne pas. En Seine et Marne, ce PDU ne touche que le haut du département, Melun, Torcy... Il y a certainement des personnes, ici parmi les collègues, qui prennent le train, et qui s'attendent à avoir des améliorations. Il faudrait peut-être, Mr Le Président, voter « Oui », mais avec certaines réserves, car si nous payons une taxe, il faudrait qu'en retour, nous ayons quelques améliorations. Nous avons déjà proposé quelques pistes, que ce soit au niveau du Pôle PDU, ou du nouveau plan d'aménagement de la Communauté de Communes de la gare et de ses environs, ou de remettre les quais aux normes pour permettre de faciliter la mobilité.

Monsieur SENOBLE :

D'autant plus que l'on paye la taxe sur le Grand Paris, sans savoir, et qu'un certain nombre d'aménagements seraient remis en question... Quand on lit le PDU, La ligne R s'arrête à Melun...

Monsieur BEZANGER :

On est un peu les oubliés, c'est récurrent.

Monsieur SENOBLE :

Et puis, il y a la gare. Indépendamment de l'aménagement autour de la gare routière, il y a la gare SNCF en tant que telle, elle est aux normes de l'époque des trains à vapeur.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Au niveau de la ville de Montereau, on a voté contre, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Mais compte tenu des relations que le SITCOME a avec le STIF, il serait judicieux de voter pour, tout en émettant quelques réserves. Cette décision sera accompagnée d'un courrier qui rappellera que le SITCOME souhaite que la ligne R fasse partie intégrante du projet, et qu'elle soit considérée, comme toutes les autres lignes de la grande couronne, et entre-autres celles du Sud Seine et Marne, avec la gare de Montereau.

« Le SITCOME regrette qu'aucune action concrète n'ai été évoquée sur la ligne R, et souhaite que la grande couronne fasse partie intégrante des actions du PDU et que la mobilité de ces franciliens soit prise en compte, au même titre que les autres. »

Il est vrai que nous sommes pour Paris, des paysans, et ils se demandent pourquoi nous avons besoin de bus.

Monsieur SENOBLE :

Ce n'est pas sympa, ce que tu dis, pour les paysans...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ce n'est pas péjoratif, c'est juste que nous sommes entourés de champs, et que pour eux, les champs n'ont pas besoin de bus...

Je vous propose donc que nous votions pour, avec ces remarques.

Plus de réflexions, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

<p>Renouvellement du contrat à durée déterminée de la directrice du SITCOME</p>
--

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Comme vous le savez, nous avons embauché pour notre plus grand bien, Madame Sandrine SCHMITT... (*Mme SCHMITT se lève et quitte la salle*)... On arrive aux termes du contrat de Sandrine. Nous avons reçu 5 candidatures, mais compte tenu du travail de Sandrine, de sa poly-compétence, des progrès qu'elle a pu faire, et des champs de compétences qui n'étaient pas les siens, à sa prise de poste, a su s'adapter et répondre aux attentes du bureau et du Président. Donc, à partir de là, on n'a pas jugé très utile d'organiser une commission de recrutement puisque l'on souhaitait vous proposer de renouveler le contrat de Sandrine.

Je vous propose donc de renouveler le contrat de Sandrine, pour une durée déterminée de trois ans.

Monsieur PAVIOT :

On a le droit de faire cela ? Car dans le privé, c'est interdit...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui.

Monsieur DALIBON :

Dans les candidatures que l'on a reçues, qui ont été transmises par le centre de Gestion, il n'y en a aucune qui correspond au profil du poste.

Monsieur SENOBLE :

On peut lui renouveler combien de fois ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Elle ne peut être en contrat précaire, internâmes, mais l'on peut lui faire 2 fois.

Monsieur SENOBLE :

Et au bout des 9 ans, qu'est ce qu'il se passe ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On se dit au revoir... Non, je plaisante.

Monsieur DALIBON :

Elle peut intégrer la fonction publique avec un CDI.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je pense que dans ses projets personnels, il y a une certaine volonté de reprendre des études, et de pouvoir passer des concours administratifs. Sincèrement, sur 3 ans, c'est normal, avec les collaborateurs, il y a parfois des souhaits de progrès, et Sandrine y est très attentive, pour se légaliser. C'est un poste vraiment poly compétent, je répète le terme, car il est exhaustif. Elle est à la fois dans le management d'une équipe d'une dizaine de personnes, elle est dans tout ce qui concerne la gestion administrative et comptable de la gestion du syndicat et des spécificités de la fonction publique, elle est dans la gestion des paies, elle se doit d'être à niveau sur toute notre politique, et sur tous les dossiers qui concernent le transport public, et qui est un secteur très pointu. Elle a accumulé toutes ces compétences, et aujourd'hui, elle est bien là où elle est, elle fait ce qu'on lui demande, elle prend des initiatives heureuses, c'est une perle professionnelle, par rapport au travail particulier qui est le sien. Dans d'autres syndicats qui parfois sont à des échelles plus petites que le notre, il y a le directeur, le drh et la secrétaire, le comptable et le technicien des transports ; elle, elle cumule toutes ces fonctions.

Monsieur SENOBLE :

Quelle est le montant de sa rémunération ?

Monsieur DALIBON :

Elle gagne net environ 2500€ mensuels.

Monsieur MARTINEZ :

Vous êtes à même de juger de son travail. Nous, lorsqu'on la voit, quelque part...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il y a un autre fait, c'est qu'elle ne compte pas ses heures. Il y avait certaines fonctions qu'elle ne maîtrisait pas, mais elle s'est mise à niveau, et c'est ce que nous retenons.

Monsieur LEFIER :

Pour avoir exercé ce métier, je pense qu'au bout de trois ans, elle a toutes les compétences pour le faire, il serait dommage de s'en priver. Quand à la rémunération qu'elle perçoit, elle est très peu payée pour tout le travail qu'elle accomplit au SITCOME. Elle effectue tout de même au minima 45 heures par semaine.

Madame FLORENCE :

Avant, on faisait la paie toute sa vie, maintenant cela n'existe plus. Les gens sont multitâches, et cela permet également d'embaucher moins de monde...

Monsieur SENOBLE :

... Dans le privé, il y en a qui en font autant et qui sont moins payés...

Monsieur MARTINEZ :

Donc, si elle est en CDD, au bout d'un moment, il va falloir qu'elle parte, et il va falloir peut-être réfléchir à la remplacer.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On n'y est pas encore, laissons le temps...

Madame FLORENCE :

Oui, d'ici là, beaucoup de choses peuvent changer...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous allons donc voter pour le renouvellement du contrat de Sandrine. Tout le monde étant pour, à l'unanimité, nous pouvons faire revenir Sandrine.

Mr RUIZ se charge de faire rentrer Mme SCHMITT, et la félicite au nom des élus du SITCOME, pour le renouvellement de son contrat.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On peut remercier Sandrine pour le tout le travail qu'elle accomplit, et la féliciter.

Des applaudissements dans la salle, et Mme SCHMITT remercie le Président, ainsi que chacun des élus du renouvellement de son contrat.

Questions diverses

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous suivons toutes les réclamations, elles sont toutes retracées, quelque soit la méthode utilisée pour nous les faire parvenir, et nous faisons parvenir toutes les réponses d'Interval. Lorsque nous recevons une réclamation, des enquêtes sont menées, et ce qui compte, c'est d'être le plus précis possible, sur votre réclamation, que ce soit concernant le jour, l'heure et l'endroit. Les problèmes sont souvent des fautes humaines, comme par exemple un conducteur qui ne lit pas sa feuille de route et ne fait pas une tâche de desserte spécifique, ou bien un conducteur qui utilise des routes qui ne doivent pas être empruntées par des bus, et ou bien des arrêts maladie annoncés à la dernière minute, et empêchant le service d'exploitation d'Interval de pouvoir pallier au manquement.

Monsieur MADELENAT :

Nous avons un problème avec le rond point du CFA entre Courbeton et Montereau. L'arrêt de bus a changé de place...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

... A la demande de la mairie de Saint Germain Laval...

Monsieur MADELENAT :

... Il a changé de place et il n'y a pas, ne serait-ce qu'un auvent, peut-être pas un abri pour éviter les problèmes de vandalisme, de façon à ce que les usagers soient protégés du vent. Aussi, est-il envisageable d'installer un auvent sur cet abri ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons eu déjà plusieurs échanges de courriers avec Madame Le Maire, il y a eu d'abord ce transfert d'arrêt de bus d'un trottoir à un autre, qui s'est fait sans concertation ni avec l'entreprise ni avec nous même...

Monsieur MADELENAT :

Mais qui a décidé cela ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Madame Le Maire. L'arrêt était sur Montereau, maintenant il est sur Saint Germain Laval.

Monsieur MADELENAT :

On n'a pas été averti, maintenant on comprend, et on ne peut pas parler de choses que l'on ne connaît pas...

Monsieur SENOBLE :

C'est fort, c'est la commune qui a pris la décision de faire déplacer un arrêt de bus, alors qu'elle n'en n'a pas les compétences ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On n'est pas sur la route, on est sur une voie sans issue d'1m50...

Monsieur SENOBLE :

Ouais, mais quand même...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Le zébra a été refait de l'autre côté, le poteau a été transféré et en ce qui nous concerne, comme il n'y avait plus d'arrêt de bus, nous avons fait enlever l'abri bus. La ville de Montereau ne peut mettre un abri bus sur la commune de Saint Germain Laval ; il y a des responsabilités communales au niveau des assurances et nous ne pouvons pas installer notre mobilier urbain sur d'autres communes que la notre. C'est donc à la commune de Saint Germain Laval de faire installer un abri sur ce nouvel arrêt.

De plus, nous travaillons avec une entreprise qui ne nous donne aucun souci, mais qui a été chassée de ST Germain Laval. En effet, il y a eu des échanges virulents, cela s'est très mal passé. Nous ne pouvons donc plus, de toute façon, les faire intervenir.

Monsieur MADELENAT et Monsieur MARTINEZ :

Nous tenons à le préciser, cela ne vient pas de nous...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il est vrai que le mobilier à cet endroit là, est vandalisé de manière récurrente, mais c'est vraiment un problème communal ; ils ont un nouveau prestataire pour leur mobilier urbain, ils doivent voir avec, pour se faire installer un abri bus, au CFA. Ce qui nous a été demandé après, c'est de remettre un abri voyageur côté Montereau, alors que l'arrêt a été déplacé côté Saint Germain Laval. Je n'en vois pas bien l'intérêt, car le bus s'arrêtera à l'arrêt, non à l'abri bus. Résultat, on abrite les gens, et quand le bus arrive, tout le monde traverse la route, pour aller à l'arrêt. Au niveau sécurité, ce n'est pas du tout réglementaire et absolument pas dans les normes.

Monsieur SENOBLE :

Je voulais faire une remarque sur la gestion des 25 ans du SITCOME, et sur la semaine de la mobilité. Ce sont des choses pour lesquelles les élus du SITCOME n'ont pas du tout été associés, voyons les choses comme elles sont. Nous avons tous été surpris de constater que nous fêtons les 25 ans du SITCOME, première nouvelle, cela n'a jamais été abordé en comité syndical, à aucun moment, alors que je pense que les 25 ans, ce n'est pas quelque chose qui vous est venu comme cela à l'esprit, et au dernier moment, j'imagine... Ca, c'est le premier aspect des choses, je trouve cela un peu regrettable, c'est même fâcheux, c'est peu de considération pour les élus du syndicat. Quand à la semaine de la mobilité, c'est quelque chose qui existe depuis de nombreuses années, et auquel on aurait pu être associé. Qu'après, le bureau organise la semaine de la mobilité, qu'il organise les 25 ans, soit, mais à un moment ou un autre, cela a un coût, moi, j'aurais bien aimé voir arriver dans le budget, si il y a une ligne budgétaire pour ça, « 25 ans du SITCOME », « semaine de la mobilité », et qu'on mette des sommes en face. Là, franchement, moi je trouve cela déplorable, et je pèse mes mots !

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

J'ai donné toutes les explications par email, sur le déroulé des choses. Si vous le désirez, l'année prochaine, on s'associera dès le début de l'année, au budget et aux différentes actions que l'on pourra mener sur nos différentes manifestations et sur la semaine de la mobilité.

Monsieur SENOBLE :

Parce que c'est un peu la politique du fait accompli !

Monsieur SMORAG :

Et puis il y a eu un problème avec le facteur...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, effectivement. La poste a mis une semaine pour vous faire parvenir les documents.

On organisera une commission communication, pour ...

Monsieur SENOBLE :

... Ce n'est pas forcément une histoire de créer une commission de communication, il s'agit de dire pour telle et telle manifestation, combien ça coûte, on en débat entre nous, on fait ou on ne fait pas, et puis voilà ! Et si on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord et puis c'est tout !

Monsieur LEFIER :

Nous fêterons la prochaine fois les 50 ans du SITCOME...

Monsieur SENOBLE :

Bon, et puis j'aimerais avoir aussi un point sur la refonte des lignes F, ... et puis...

Monsieur MARTINEZ :

C, D et F...

Monsieur BEZANGER :

C'est laquelle la D ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il n'existe pas de ligne D. Si on reprend l'historique, on a travaillé sur l'année 2012, on a délibéré sur ce projet de refonte de ces lignes C et F, ambitieux, par rapport à l'existant. Ce projet permettait d'utiliser les 2 lignes actuelles, de rajouter des moyens supplémentaires et d'en refaire trois lignes. Notre objectif était d'abord de réduire les temps de transport par deux, de tous les habitants qui sont en bout de lignes, notamment aux habitants de Forges, de Saint Germain Laval ou de Laval en Brie, pour certains quartiers. Cela permettait d'avoir des trajets plus rapides, mais surtout plus directs, et de pouvoir desservir des quartiers nouveaux, notamment sur les quartiers des Rosiers, le hameau St Jean, ou la piscine. On remettait dans le projet certains hameaux qui ne sont pas desservis, notamment sur St Germain Laval, comme Tréchy et Bourg par exemple. Nous apportons 4 dessertes supplémentaires pour les actifs, car en intermodalité avec les trains, du matin et du soir.

Le STIF a sollicité tous les transporteurs, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'actions qu'il pourrait mener pour développer le transport en commun dans les réseaux, en s'appuyant sur les connaissances des élus locaux. Véolia et Transdev ayant fusionnés, nous avons donc fait notre proposition de refonte de nos deux lignes. Toutefois, les hauts dirigeants de Véolia ont considéré notre projet comme secondaire, et il avait été relégué en 2016. Mr ALIFOND s'est donc fâché ; j'ai écrit à plusieurs reprises à Mr HUCHON, et nous avons fait remonter notre dossier sur le haut de la pile.

Le STIF avait fait une réécriture de notre projet qui n'était pas favorable aux usagers. La chargée de mission du STIF avait supprimé toutes les dessertes de Laval en brie, et remplacé ces services par du TAD. Elle avait redessiné les lignes, et on revenait 20 ans en arrière. Elle nous demandait de faire des raquettes de retournement à des endroits impossibles, nous demandait d'annoncer des recettes sur des lignes qui n'existent même pas encore... Nous nous sommes battus, déplacés plusieurs fois, j'ai pratiqué la politique de l'immobilisme, c'était notre dossier tel que présenté ou rien, et elle a fini par accepter notre dossier comme présenté. Et comme nous l'avions annoncé lors du DOB, et inscrit pour un trimestre à concurrence de 10 000€ au budget 2012, nous leur avons proposé de financer ce projet à hauteur de notre participation actuelle sur les charges du réseau, soit correspondant à la somme de 40 000€, en année pleine. Ils doivent maintenant le présenter à leur prochain conseil, à la mi-décembre, et si c'est approuvé par le STIF, nous verrons notre projet mis en place dès début janvier 2013.

Monsieur MARTINEZ :

Le coût annoncé par Interval a été arrêté ? C'était entre 250 et 280 000 €.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Les constantes ont été annoncées dans la requête. Nous, nous sommes engagés sur 40 000€. Donc à partir de cette somme, et de la recette induite d'estimation de fréquentation, le STIF supportera le solde. Je pense sincèrement que ce dossier va aboutir. Et cela va révolutionner la vie des habitants des communes concernées. On va pouvoir concurrencer la voiture, car les habitants vont être à 20 minutes de la gare, en bus. Ils paieront avec leur carte de transport déjà payée, et ne perdront pas de temps à se garer. Et ils pourront rentrer le soir, avec les bus.

Au niveau du STIF, la chargée de mission s'est déplacée, et nous lui avons demandé de nous faire confiance, car même si nous avons implanté un arrêt devant un champ, nous savons ce que nous faisons. En effet, demain, dans ce champ, il y aura un nouveau quartier, ce sont des données urbanistiques que nous avons, et qu'elle n'avait pas forcément. Le SITCOME a été suffisamment responsable ces dernières années, en retirant certains nombres de dessertes qui coutaient plus qu'elles ne rapportaient. Nous sommes suffisamment responsables et investis pour leur proposer des projets qui tiennent la route. Et en parallèle, nous leur avons proposé de doubler les services de TAD, afin qu'il y ait plus de services dans toutes les communes. Nous attendons la réponse du STIF. Dès que nous aurons la réponse du STIF, nous nous réunirons, afin de pouvoir approuver l'avenant au contrat.

Monsieur SENOBLE :

Je voudrais faire une remarque. Tout d'abord, on se réjouit du résultat. Mais il serait bien que la gestion des dossiers, à l'avenir, sur des prochaines restructurations de dessertes, se fassent différemment. Il serait bien que les autres communes ne connaissent pas ce qu'on a connu. A savoir, il y eu un certain nombre de discussions avec le STIF, et d'échanges de mail, cela me paraît normal,

mais il aurait été important que l'on soit mis au courant plus tôt. Nous avons été prévenus en Octobre, qu'il y avait des discussions et nous avons été mis en copie d'un mail envoyé fin septembre.

Je pense qu'en tant que délégués du Syndicat, nous aurions pu être destinataires de tous les mails échangés, au moins pour être informés de l'avancée des discussions. Pour la petite histoire, c'est moi qui ai prévenu mes collègues de Saint Germain Laval, des mails envoyés. Que les maires soient destinataires des mails, c'est normal, mais que les délégués ne le soient pas, c'est beaucoup moins normal. On sait que c'est le transporteur qui fait les demandes, c'est une chose, il n'en reste pas moins que nous avons un partenaire en la présence du Conseil Général, Vincent Eblé étant également vice-président du STIF, et qu'ils ne partagent pas forcément la même vision des transports publics en milieu rural. Donc plus on associe en amont le Conseil Général, même si aujourd'hui leur enveloppe est figée, et qu'on n'aura pas plus, il n'en reste pas moins que c'est un partenaire incontournable. Il y a des échanges électoraux où l'on se fout sur la gueule, mais une fois que c'est terminé, on travaille tous ensemble. Et puis, Jean-Marie nous a réunis tous ensemble dans son bureau, fin septembre pour faire le point de ces dossiers, à la veille de la réunion du STIF, le lundi. Et moi, je regrette, je n'ai pas pu aller à cette réunion, pour de très bonnes raisons, et sur trois vice-présidents au sein du SITCOME, je regrette qu'il n'y ait eu aucun vice-président à cette réunion. Il y avait Jean-Claude MARTINEZ, délégué de Saint Germain Laval, point barre. Ca, c'est quand même pas normal ! On fait confiance au bureau, pour qu'il défende nos intérêts ; résultat des courses : pas un membre du bureau à la réunion. Alors, Ok, faire du « blablabla » pour les 25 ans, serrez des paluches des gens dans les transports, c'est très bien. Mais ce qu'on attend des membres du bureau, c'est qu'ils aillent défendre nos dossiers auprès du STIF. Ce n'est pas normal ! Sinon, nous aussi, on va prendre des places au bureau, et on va aller défendre nos dossiers tout seul.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pour répondre à ton intervention, les premiers mails du STIF datent de fin Août. Vous avez donc été mis très vite dans le circuit. Et tout le monde a été destinataire des mails ; on vous a fait des copies.

Monsieur MARTINEZ :

Tu m'as fait un retour de mail, parce que je te l'ai demandé.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Je vous ai expliqué, que j'ai changé d'ordinateur, et que je n'avais plus toutes vos adresses. J'ai commencé à vous transmettre les mails, mais comme certains sont revenus, j'ai ensuite demandé à Sandrine de vous les rebasculer à tous. Tout le monde a été très vite mis dans le circuit, et il n'y a pas de lousps. C'est un dossier que l'on devait porter tous ensemble. Au contraire, je vous ai associé le plus vite possible, les premières réunions s'étant déroulées au mois d'Août, pendant vos congés.

Sur le Conseil Général, je le redis, tout le monde n'étant pas forcément présent à la commission des finances, il ne faut pas faire de procès d'intention. Le Conseil Général, c'est notre partenaire transport depuis plus de 10 ans. Ils sont associés à tout, ils sont au courant de tout, on envoie les informations de manière permanente, Sandrine informe Monsieur Thorailhier en permanence de tout. Monsieur EBLE m'a fait un courrier en me disant « cher Jean-Marie », et en m'indiquant qu'il ne participerait pas directement financièrement, à cette refonte, car participant déjà par la voie des cotisations au STIF. Ils maintiennent leur aide comme cela était prévu, mais elle n'évoluera plus dans le temps. Comme ils versent leurs cotisations aux STIF, ils ne vont pas le faire une deuxième fois. Mais sachez que le Conseil Général est au courant de tout, il sait tout, et que nous n'avons aucune volonté de les évincer.

Il y a des élections, j'étais candidat, tout cela est fini, il faut oublier et passer à autre chose. Pour moi, c'est chose faite depuis longtemps.

Ensuite, sur la présence, je n'ai pas pu aller à la réunion, dont j'avais fixé moi-même la date et l'heure, avec le STIF, car j'ai eu des impératifs d'obsèques un peu imprévisibles. Les affaires avaient été au préalable entendues avec le STIF, cette réunion n'étant qu'une formalité pour conclure le dossier.

Monsieur SENOBLE :

Lorsqu'une réunion est prévue, on sait pertinemment qu'il faut la présence d'élus, car si les choses sont au préalable entendues, ce n'est pas la peine de faire une réunion. Si ça ne sert à rien, ce n'est pas la peine de se déplacer.

Monsieur MARTINEZ :

Tu dis que les choses avaient été au préalable réglées, mais, je te signale quand même que si je n'avais pas été présent, et Sandrine est témoin là dessus, à un moment donné, ils voulaient faire passer les bus près de l'église, à Saint Germain Laval, sur un chemin même pas praticable par les voitures. Et je leur ai dit, non ! Ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas faire passer les bus là ! Et donc, je les ai fait passer à autre chose ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Mr ALIFOND ! D'ailleurs, je l'ai dit à la commission finances, j'ai trouvé à cette réunion, des gens charmants et très coopératifs, et j'ai trouvé une forte volonté de faire aboutir le dossier, qui tient la route, c'est le cas de le dire. Je n'ai eu à supporter aucune résistance.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Bien sur, les résistances, nous les avons supportées avant.

Monsieur MARTINEZ :

Maintenant, de toi à moi, s'ils étaient particulièrement réceptifs, c'est qu'il y avait des raisons. Je ne vous les dirais pas, mais vous pouvez les deviner. On a peut être mis des facteurs dedans pour que ce dossier aboutisse. C'est pour cela, comme le dit Romain, qu'il est important que nous soyons associés dès le départ. D'ailleurs, j'ai appris par le Conseil Général, que nous pouvions être subventionnés pour notre TAD, et qu'il subventionnait le TAD à hauteur de 50%. Il n'y a qu'une simple convention à signer avec eux. Il y a juste les voitures à peindre en rouge ou orange, comme tu veux.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

La subvention donnée n'est pas à hauteur de 50% des charges supportées, mais à hauteur de 25% du déficit réel, sur les courses réellement effectuées. De plus, elle est calculée sur la subvention que donne le STIF, et nous n'avons même pas encore la proposition de cette convention...

Monsieur MARTINEZ :

... Alors je dirais à ce Monsieur qu'il ne comprend rien...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Et il faut savoir qui paie la peinture du véhicule. La subvention éventuelle du Conseil Général ne couvrirait même pas les frais. Nous aurons environ 3 000€ de frais, et que c'est à peu près le montant de la subvention...

Monsieur RUIZ :

...C'est quand même vraiment très secondaire, les histoires de peinture !

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Tout cela pour vous dire, qu'il faut d'abord signer la convention avec le STIF, et que dès après, nous signerons la convention avec le Conseil Général. Et il n'y a pas de raison que l'on se prive de recettes.

Monsieur SENOBLE :

Il faut quand même s'assurer d'une chose aujourd'hui, c'est que pour notre secteur, c'est le TAD ou des lignes régulières. Alors il faudrait quand même faire attention, car c'est dans l'esprit du STIF, et si on perd des lignes régulières contre du TAD, il ne faudra pas permettre cela.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

C'est bien pour cela que je me suis battu, et que la commune de Laval est encore aujourd'hui et sera demain, toujours desservie par des lignes régulières. Pour économiser un détour de 5 km en bus, on faisait un déplacement en TAD de 30 kms en minibus. Donc, là, j'ai demandé ou était l'économie ; l'économie étant faite par le STIF, puisqu'il n'indemnise pas de la même manière les lignes régulières qu'ils prennent en charge à quasiment 70%, alors que le TAD ne l'est qu'à hauteur de 30% et sur le nombre de personnes transportées. Il est donc indispensable d'avoir nos lignes régulières en heures de pointe, et notre TAD en heures creuses. Le STIF est d'accord avec cela. Après, ce ne sont que des négociations.

Monsieur MARTINEZ :

Mais ils le donnent leur pourcentage de participation, c'est entre 68% et 83% ; de mémoire, sur leur mail, le fameux mail où tu te prends un peu la tête avec eux. D'ailleurs, quand on est demandeur, il faut prendre un peu de recul.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Ils sont sollicités par tout le monde et ils n'ont pas des budgets élastiques. Après, chacun défend son dossier, comme il le peut. Et puis, il n'y a aucun problème, dès que cette amélioration est acquise, nous repartirons à l'assaut, avec d'autres projets d'améliorations du réseau. Parce que c'est comme cela que

nous avons fait progresser le réseau, et qu'il progresse. Je solliciterai, bien sur, les communes concernées pour l'amélioration de la desserte de leurs territoires.

Monsieur MARTINEZ :

Ca va marcher...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Bien sur, mais pour avoir une vraie vision, il faudra attendre 2 ans, le temps que les gens laissent leurs voitures au garage, car les habitudes sont difficiles à perdre, surtout dans nos hameaux éloignés.

Monsieur MARTINEZ :

Quitte aux communes à faire passer le message, aussi...

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, il faut communiquer autant qu'on le pourra sur ces nouveaux services. Je compte bien sur vos communes pour en faire la promotion, car en termes de services publics, il est intéressant que vous puissiez dire à vos habitants que vous vous êtes battus pour obtenir ces bus, qui vont plus vite à destination et qui sont plus nombreux.

Monsieur SMORAG :

J'ai vu à la mi-novembre des changements d'horaires sur la ligne B. C'est du à quoi ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On a souligné au premier semestre des problèmes d'intermodalité entre les bus et les trains, le matin, et le soir. On a donc refait avec l'entreprise les calculs de parcours, en situation, et effectivement, il y avait des problèmes de quelques minutes, pouvant faire rater un bus ou un train. Nous avons donc redonné quelques minutes supplémentaires afin de permettre une intermodalité train-bus réussie. Et on l'a fait quasiment sur toutes les lignes.

Monsieur SENOBLE :

Et si on obtient gain de cause, sur notre dossier, il faudra bien dire à Interval de respecter ces quelques minutes supplémentaires au départ en gare.

Monsieur MARTINEZ :

La décision aura lieu à la mi-décembre.

Monsieur SMORAG :

Un autre problème, avec le bus sur la ligne B qui démarre à 17h58, et qui passe par le Bréau. Personne ne descend à cet arrêt, personne ne monte, et on a du perdre des clients, car il faut pratiquement $\frac{3}{4}$ d'heure pour arriver à Cannes, en passant par le Bréau. Cet arrêt a-t-il une utilité ? Ne peut-on pas le supprimer ? Et ne plus passer par le Bréau ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

On va essayer de le faire modifier. On va vérifier les comptages avant et après. Mais à titre d'indications, comme vous le savez, on ne peut que signifier les modifications que l'on voudrait voir apporter, car le STIF, dorénavant, veut tout contrôler. Alors, il faut préparer un dossier, et le STIF décide.

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est donc levée, et close à 20h45.

-----ooo000ooo-----